



ACCESSIONS - RELEGATION **SAISON 2026/ 2027**

Validé par le comité de direction lors de la réunion du 10/09/2026

NOTAS :

Dans toutes les divisions, si des vacances éventuelles apparaissent pour différents motifs (pas ou moins de descente(s) de Ligue, non engagement, etc.), les places devenues vacantes seront attribuées

Dans l'ordre :

1-1-la ou les équipes les mieux classées de celles qui devaient initialement descendre, à l'exception de l'équipe classée à la dernière place, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées suivant les dispositions citées ci-après.

1-2-Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés.

1.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

2 - la ou les équipes les mieux classées de la division inférieure suivant celle(s) accédant normalement, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées suivant les dispositions citées ci-après.

2.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés.

2.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

Il en sera de même si une équipe :

- Renonce à l'accession,
- Retire son engagement avant le début de la compétition,
- Ou ne peut accéder à la division ou série supérieure par suite de l'application d'une disposition réglementaire, Étant entendu que chaque groupe devra délivrer au moins une équipe accédant, classée dans la première moitié de son championnat, à l'exception des U18 division 1.

En ce qui concerne les championnats de dernière division, il est précisé que dans le cas où plusieurs équipes d'un même club sont engagées, seule l'équipe identifiée en premier par son club en début de saison, telle que figurant sur les calendriers, peut accéder à la division supérieure. Exemple pour les équipes 1 - 2 - 3 et 4 d'un même club : seule l'équipe numéro 1 peut prétendre à l'accession.

Il est rappelé que, les équipes constituées en entente (si elle est renouvelée chaque saison) peuvent accéder jusqu'à la division supérieure du DFSM. Enfin, il est rappelé que les équipes devront être en règle avec les dispositions des articles 4 & 11 des Règlements des compétitions du D.F.S.M.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Départementale des Compétitions Masculines jeunes.

Ainsi, par exemple, dans le cas d'une constitution de championnat, en application du présent règlement, dont le nombre de participants se révèle trop faible pour en conserver tout l'intérêt sur la durée de la saison, la Commission se réserve le droit, sous le contrôle du Bureau et du Comité de Direction du D.F.S.M., de modifier le nombre d'équipes accédant, voire la structure des niveaux de championnats de la catégorie concernée.

Compétition à 10 équipes

Pour départager deux équipes ayant terminé à la même place au classement de leur poule
Respective, à l'exclusion des équipes ne pouvant accéder, c'est la (ou les) équipe(s) ayant obtenu le meilleur classement établi selon les critères ci-après qui accède(nt) :

- 1.1- Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés.
- 1.2- En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

Le principe retenu pour départager les clubs de groupes différents susceptibles de rétrograder en division inférieure est :

- 1.1- Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés.
- 1.2- En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

Compétition à 8 équipes

Pour départager deux équipes ayant terminé à la même place au classement de leur poule
Respective, à l'exclusion des équipes ne pouvant accéder, c'est la (ou les) équipe(s) ayant obtenu le meilleur classement établi selon les critères ci-après qui accède(nt) :

- 1.1- Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés.
- 1.2- En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

Le principe retenu pour départager les clubs de groupes différents susceptibles de rétrograder en division inférieure est :

- 1.1- Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés.
- 1.2- En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

Dispositions communes :

La (ou les) équipe(s) affectée(s) d'un « forfait général » n'est (ne sont) pas prise(s) en considération dans le classement. Dans un tel cas, pour le groupe considéré, le décompte repose sur les quatre ou trois dernières équipes, selon le nombre de participants (cf. points ci-avant), classées ayant effectivement terminé la compétition.

Les retraits de points par pénalité infligés en cours de saison ne sont pris en compte que lorsqu'ils affectent un match considéré

Au cas où un championnat ne se serait pas déroulé dans son intégralité pour des raisons sanitaires ou des aléas météorologiques, la commission se réserve le droit de faire disputer uniquement les rencontres ayant un impact direct sur les accessions et les rétrogradations.

CHAMPIONNATS U18

Préambule :

Le District de Football de Seine Maritime organise les championnats départementaux U18, la compétition se déroule en 2 phases. Les équipes sont réparties en 3 divisions. La division 1 est composée de 3 groupes de 9 et 10 équipes. La division 2 est composée de 3 groupes de 8, 9 et 10 équipes. La division 3 est composée de 6 groupes de 8, 9, 10 équipes suivant le nombre d'engagements.

Les horaires et le calendrier des rencontres sont fixés par la CDCMJ (la planification est du ressort de la commission des calendriers), les rencontres se déroulent le samedi à partir de 15h30. Les reports de matchs ne sont pas admis, sauf circonstances exceptionnelles ; toutefois il vous sera possible d'avancer les dates des rencontres et de modifier l'horaire en faisant la demande sur Foot club avec l'accord du club adverse.

La CDCMJ fixe les dates des matchs remis ou à rejouer, elle a la faculté de les fixer en semaine. La date réelle de la rencontre est prise en considération pour toutes les dispositions relatives à la qualification des joueurs et à l'application des sanctions. En cas de match à rejouer (et non de match remis) seuls sont autorisés à y participer les joueurs qualifiés au club à la date de la première rencontre

Tous les clubs ont la possibilité au moment des engagements dans chaque catégorie, de demander à jouer dans une division inférieure à celle auquel leur classement leur permettait de participer lors de la saison précédente.

Déroulement des Championnats

Phase 1

Division 1 : 3 groupes de 10 équipes

En fin de phase, seul 2 équipes peuvent accéder en régional 2, nous devons départager les 3 équipes finissant 1ère de chaque groupe suivant les conditions des compétitions à 10 ci-dessus.

Division 1 : 30 équipes :

- 2 Accessions en régionale 2
- 3 Accessions de D2 (premiers de chaque groupe et meilleur 2eme suivant rétrogradations de R2)
- 1 à 5 Rétrogradations de régional 2 suivant les classements
- 3, 4, 5 ou 6 Rétrogradations de D1 en D2
- A noter que pour les rétrogradations en D2 plusieurs cas sont possibles en fonction des classements des équipes du DFSM dans les championnats régionaux, groupes B, C et D selon les dispositions de la LFN.

Cas 1 :

- 1 Rétrogradation de régional 2
- 3 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 2 :

- 2 Rétrogradation de régional 2
- 3 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 3 :

- 3 Rétrogradation de régional 2
- 4 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 4:

- 4 Rétrogradation de régional 2
- 5 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 5 :

- 5 Rétrogradation de régional 2
- 6 Rétrogradations de D1 en D2

Division 2 : 3 groupes de 8,9 ou 10 équipes

Division 2 : 30 équipes :

- 3 Accessions en D1 (premiers de chaque groupe).
- 6 Accessions de D3 (premiers de chaque groupe).
- 3, 4,5 ou 6 Rétrogradations de D1.
- 6, 7,8 ou 9 Rétrogradations en D3.

Cas 1 :

- 3 Rétrogradation de D1
- 6 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 2 :

- 4 Rétrogradation de D1
- 7 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 3 :

- 5 Rétrogradation de D1
- 8 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 4 :

- 6 Rétrogradation de D1
- 9 Rétrogradations de D2 en D3

Division 3 : 6 groupes de 6,7 ou 8 équipes**Division 3 : 42 équipes (suivant engagements) :**

- 6, 7,8 ou 9 Rétrogradations de D2.
- 6 Accessions en D2 (premiers de chaque groupe).

Phase 2**Suite à la refonte des championnats votés lors de l'assemblée du 13/11/2025, passage de 3 groupes de 10 équipes à 2 groupes de 10 équipes****Division 1 : 3 groupes de 10 équipes**

En fin de phase seules 2 équipes peuvent accéder en régional 2, nous devons départager les 3 équipes finissant 1ère de chaque groupe

Division 1 : 20 équipes :

- 2 Accessions en régionale 2
- 3 Accessions de D2 (premiers de chaque groupe)
- 1 à 5 Rétrogradations de régional 2 suivant les classements
- 12, 13, 14,15 ou 16 Rétrogradations de D1 en D2
- A noter que pour les rétrogradations en D2 plusieurs cas sont possibles en fonction des classements des équipes du DFSM dans les championnats régionaux, groupes B, C et D selon les dispositions de la LFN.

Cas 1 :

- 1 Rétrogradation de régional 2
- 12 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 2 :

- 2 Rétrogradation de régional 2
- 13 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 3 :

- 3 Rétrogradation de régional 2
- 14 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 4:

- 4 Rétrogradation de régional 2
- 15 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 5:

- 5 Rétrogradation de régional 2
- 16 Rétrogradations de D1 en D2

Division 2 : 3 groupes de 10 équipes**Division 2 : 30 équipes**

- 3 Accessions en D1 (premiers de chaque groupe).
- 12, 13, 14, 15 ou 16 Rétrogradations de D2 en D 3
- 6 Accessions de D3 en D2 (premiers de chaque groupe).

Cas 1 :

- 12 Rétrogradations de D1 en D2
- 15 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 2 :

- 13 Rétrogradations de D1 en D2
- 16 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 3 :

- 14 Rétrogradations de D1 en D2
- 17 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 4 :

- 15 Rétrogradations de D1 en D2
- 18 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 4 :

- 16 Rétrogradations de D1 en D2
- 19 Rétrogradations de D2 en D3

Division 3 : 6 groupes de 6, 7 ou 8 équipes

Groupes de 6, 7 ou 8 (équipes suivants le nombre d'engagements)

- Suite aux votes à l'assemblée générale du 13 Novembre 2025, passage de 5 groupes de 8 équipes à 6 groupes de 7, 8 ou 9 équipes.

Division 3 : 6 groupes de 7, 8 ou 9 équipes

- 6 Accessions de D3 en D2 (premiers de chaque groupe).

- 15, 16, 17, 18 ou 19 Rétrogradations de D2 en D3.

CHAMPIONNATS U15

Préambule Le District de Football de Seine Maritime organise les championnats départementaux U15 La compétition se déroule en 2 phases. Les équipes sont réparties en 3 divisions. La division 1 est composée de 3 groupes de 9 et 10 équipes. La division 2 est composée de 4 groupes de 8, 9 et 10 équipes. La division 3 est Composée de 8 groupes de 7, 8 et 9 équipes suivant le nombre d'engagements.

Les horaires et le calendrier des rencontres sont fixés par la CDCMJ (la planification est du ressort de la commission des calendriers), les rencontres se déroulent le samedi à partir de 15h30. Les reports de matchs ne sont pas admis, sauf circonstances exceptionnelles ; toutefois il vous sera possible d'avancer les dates des rencontres et de modifier l'horaire en faisant la demande sur Foot club avec l'accord du club adverse.

La CDCMJ fixe les dates des matchs remis ou à rejouer, elle a la faculté de les fixer en semaine. La date réelle de la rencontre est prise en considération pour toutes les dispositions relatives à la qualification des joueurs et à l'application des sanctions. En cas de match à rejouer (et non de match remis) seuls sont autorisés à y participer les joueurs qualifiés au club à la date de la première rencontre

Tous les clubs ont la possibilité au moment des engagements dans chaque catégorie, de demander à jouer dans une division inférieure à celle auquel leur classement leur permettait de participer lors de la saison précédente.

Déroulement des Championnats

Phase 1

Division 1 : 3 groupes de 10 équipes

En fin de phase 3 équipes peuvent accéder en régional 2, les équipes finissant 1ère de chaque groupe

Division 1 : 30 équipes :

- 3 Accessions en régionale 2

- 4 Accessions de D2 (premiers de chaque groupe et meilleur 2ème suivant rétrogradations de R2).

- 1 à 4 Rétrogradations de régional 2 suivant les classements

- 3, 4 à 5 Rétrogradations de D1 en D2

- A noter que pour les rétrogradations en D2 plusieurs cas sont possibles en fonction des classements des équipes du DFSM dans les championnats régionaux, groupe C selon les dispositions de la LFN.

Cas 1 :

- 1 Rétrogradations de régional 2
- 3 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 2 :

- 2 Rétrogradations de régional 2
- 3 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 3 :

- 3 Rétrogradations de régional 2
- 4 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 4 :

- 4 Rétrogradations de régional 2
- 5 Rétrogradations de D1 en D2 -

Division 2 : 40 équipes (4 groupes de 10 équipes)

- 4 Accessions en D1 (premiers de chaque groupe).
- 8 Accessions de D3 (premiers de chaque groupe).
- 3, 4,5 ou 6 Rétrogradations de D1.
- 7,8 ou 9 Rétrogradations en D3.

Cas 1 :

- 3 Rétrogradations de D1 en D2
- 7 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 2 :

- 4 Rétrogradations de D1 en D2
- 8 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 3 :

- 5 Rétrogradations de D1 en D2
- 9 Rétrogradations de D2 en D3

Division 3 : 8 groupes de 7, 8,9 équipes**Division 3 : équipes suivant engagements :**

- 7,8 ou 9 Rétrogradations de D2.
- 8 Accessions en D2 (premiers de chaque groupe).

Phase 2

Division 1 : 3 groupes de 10 équipes

En fin de phase 3 équipes peuvent accéder en régional 2, les équipes finissant 1ère de chaque groupe

Division 1 : 30 équipes :

- 3 Accessions en régionale 2
- 4 Accessions de D2 (premiers de chaque groupe et meilleur 2eme suivant rétrogradations de R2)
- 1 à 4 Rétrogradations de régional 2 suivant les classements
- 3, 4 à 5 Rétrogradations de D1 en D2
- A noter que pour les rétrogradations en D2 plusieurs cas sont possibles en fonction des classements des équipes du DFSM dans les championnats régionaux, groupes C selon les dispositions de la LFN.

Cas 1 :

- 1 Rétrogradations de régional 2
- 3 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 2 :

- 2 Rétrogradations de régional 2
- 3 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 3 :

- 3 Rétrogradations de régional 2
- 4 Rétrogradations de D1 en D2

Cas 4 :

- 4 Rétrogradations de régional 2
- 5 Rétrogradations de D1 en D2 -

Division 2 : 4 groupes de 10 équipes

- 4 Accessions en D1 (premiers de chaque groupe).
- 8 Accessions de D3 (premiers de chaque groupe).
- 3,4 ou 5 Rétrogradations de D1.
- 7,8 ou 9 Rétrogradations en D3.

Cas 1 :

- 3 Rétrogradations de D1 en D2
- 7 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 2 :

- 4 Rétrogradations de D1 en D2
- 8 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 3 :

- 5 Rétrogradations de D1 en D2
- 9 Rétrogradations de D2 en D3

Division 3 : 8 groupes de 7, 8, 9 équipes

Division 3 : équipes suivant engagements :

- 7, 8 ou 9 Rétrogradations de D2.
- 8 Accessions en D2 (premiers de chaque groupe).

CHAMPIONNATS U13

Préambule Le District de Football de Seine Maritime organise les championnats départementaux U13, la compétition se déroule en 2 phases. Les équipes sont réparties en 5 divisions :

La division 1 est composée de 2 groupes de 10 équipes.

La division 2 est composée de 4 groupes de 10 équipes.

La division 3 est composée de 8 groupes de 8, 9 ou 10 équipes.

La division 4 est composée de 8 groupes de 8, 9 ou 10 équipes.

La division 5 est composée de 7 groupes de 6, 7, et 8 équipes. Suivants les engagements.

Les horaires et le calendrier des rencontres sont fixés par la CDCMJ (la planification est du ressort de la commission des calendriers), les rencontres se déroulent le samedi à partir de 14h00. Les reports de matchs ne sont pas admis, sauf circonstances exceptionnelles ; toutefois il vous sera possible d'avancer les dates des rencontres et de modifier l'horaire en faisant la demande sur Foot club avec l'accord du club adverse.

La CDCMJ fixe les dates des matchs remis ou à rejouer, elle a la faculté de les fixer en semaine. La date réelle de la rencontre est prise en considération pour toutes les dispositions relatives à la qualification des joueurs et à l'application des sanctions. En cas de match à rejouer (et non de match remis) seuls sont autorisés à y participer les joueurs qualifiés au club à la date de la première rencontre.

Tous les clubs ont la possibilité au moment des engagements dans chaque catégorie, de demander à jouer dans une division inférieure à celle auquel leur classement leur permettait de participer lors de la saison précédente.

Déroulement des Championnats

Phase 1

Déterminé suivant les engagements des clubs en régional 1

Division 1 : 2 groupes de 10 équipes

En fin de phase 1, cinq équipes peuvent accéder en régional 2, les équipes finissant 1ère de chaque groupe, les équipes finissant 2ème de chaque groupe et le meilleur 3ème des deux groupes.

Division 1 : 20 équipes :

- 5 Accessions en régionale 2
- 4 Accessions de D2, manque 3 équipes pour constituer les groupes de D1 (4 premiers de chaque groupe de D2 + les trois meilleurs deuxième des 4 groupes de D2)
- 2 rétrogradations de D1 en D2 (dernier de chaque groupe)

Division 2 : 4 groupes de 10 équipes

Division 2 : 40 équipes :

- 7 Accessions en D1, manque 3 équipes pour constituer les groupes de D1 (4 premiers de chaque groupe de D2 + les trois meilleurs deuxième des 4 groupes de D2)
- 2 rétrogradations de D1 en D2 (dernier de chaque groupe)
- 4 Rétrogradations de D2 en D3 (dernier de chaque groupe)
- 8 Accessions de D3 en D2, manque 1 équipe pour constituer les groupes de D2 (8 premiers de chaque groupe de D3 + le meilleur deuxième des 8 groupes de D3)

Division 3 : 8 groupes de 8,9, 10 équipes

Division 3 : 72 équipes :

- 8 Accessions de D3 en D2, manque 1 équipe pour constituer les groupes de D2 (8 premiers de chaque groupe de D3 + le meilleur deuxième des 8 groupes de D3)
- 4 Rétrogradations de D2 en D3 (dernier de chaque groupe)
- 8 rétrogradations de D3 en D4 (dernier de chaque groupe)
- 8 Accessions de D4 (premier de chaque groupe) manque 5 équipes pour constituer les groupes de D3 (8 premiers de chaque groupe de D4 + les cinq meilleurs deuxième des 8 groupes de D4)

Division 4 : 8 groupes de 6, 7 ou 8 équipes

Division 4 : 64 équipes

- 8 Accessions de D4 en D3, manque 5 équipes pour constituer les groupes de D3 (8 premiers de chaque groupe de D4 + les cinq meilleurs deuxième des 8 groupes de D4)
- 8 rétrogradations de D3 en D4 (dernier de chaque groupe)
- 8 rétrogradations de D4 en D5 (dernier de chaque groupe)
- 7 Accessions de D5 (premier de chaque groupe) manque 6 équipes pour constituer les groupes de D4 (7 premiers de chaque groupe de D5 + les 6 meilleurs deuxième des 7 groupes de D5)

Division 5 : 7 groupes de 6, 7 ou 8 équipes

Division 5 : équipes (suivant les engagements)

- 7 Accessions de D5 en D4, manque 6 équipes pour constituer les groupes de D4 (7 premiers de chaque groupe de D4 + les six meilleurs deuxième des 7 groupes de D5)
- 8 rétrogradations de D4 en D5 (dernier de chaque groupe).
- possibilités nouveaux engagements.

Phase 2

Division 1 : 2 groupes 10 équipes

Division 1 : 20 équipes

- 4 Accessions de D2.
- 5, 6, 7, 8,9 rétrogradations de ligue

Cas 1 :

- 4 Rétrogradations de R1 + 5 Rétrogradations de R2
- 13 descentes en D2

Cas 2 :

- 3 Rétrogradations de R1 + 5 Rétrogradations de R2
- 12 descentes en D2

Cas 3 :

- 2 Rétrogradations de R1 + 5 Rétrogradations de R2
- 11 descentes en D2

Cas 4 :

- 1 Rétrogradations de R1 + 5 Rétrogradations de R2
- 10 descentes en D2

Cas 5 :

- 0 Rétrogradations de R1 + 5 Rétrogradations de R2
- 9 descentes en D2

Division 2 : 4 groupes de 10 équipes

Division 2 : 40 équipes :

- 4 Accessions en D2 en D1 (premiers de chaque groupe).
- 8 Accessions en D3 en D2 (premiers de chaque groupe).
- 13, 14, 15, 16,17 rétrogradations de D2 en D3.

Cas 1 :

- 13 Rétrogradations de D1
- 17 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 2 :

- 12 Rétrogradations de D1
- 16 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 3 :

- 11 Rétrogradations de D1
- 15 Rétrogradations de D2 en D3

Cas 4 :

- 10 Rétrogradations de D1
- 14 descentes de D2 en D3

Cas 5 :

- 9 Rétrogradations de D1
- 13 descentes de D2 en D3

Division 3 : 8 groupes de 8,9, 10 équipes**Division 3 : 72 équipes :**

- 8 Accessions de D3 en D2 (premiers de chaque groupe).
- 8 Accessions de D4 en D3 (premiers de chaque groupe).
- 13, 14, 15, 16,17 rétrogradations de D2 en D3.
- 15, 16, 17, 18,19 rétrogradations de D3 en D4.

Cas 1 :

- 17 Rétrogradations de D2
- 17 Rétrogradations de D3 en D4

Cas 2 :

- 16 Rétrogradations de D2
- 16 Rétrogradations de D3 en D4

Cas 3 :

- 15 Rétrogradations de D2
- 15 Rétrogradations de D3 en D4

Cas 4 :

- 14 Rétrogradations de D2
- 14 Rétrogradations de D3 en D4

Cas 5 :

- 13 Rétrogradations de D2
- 13 Rétrogradations de D3 en D4

Division 4 : 8 groupes de 6,7, 8 équipes

Division 4 : 64 équipes

- 8 Accessions en D3 (premiers de chaque groupe).
- 7 Accessions de D5
- 13, 14, 15, 16,17 rétrogradations de D3 en D4.
- 15, 16, 17, 18,19 rétrogradations de D4 en D5.

Cas 1 :

- 17 Rétrogradations de D3
- 16 Rétrogradations de D4 en D5

Cas 2 :

- 16 Rétrogradations de D3
- 15 Rétrogradations de D4 en D5

Cas 3 :

- 15 Rétrogradations de D3
- 14 Rétrogradations de D4 en D5

Cas 4 :

- 14 Rétrogradations de D3
- 13 Rétrogradations de D4 en D5

Cas 5 :

- 13 Rétrogradations de D3
- 12 Rétrogradations de D4 en D5

Division 5 : 7 Groupes de 6,7, 8 équipes

Groupes déterminés suivants le nombre d'engagements (saison 2027-2028)

Le Président de la Commission

Thomas NIEMIER



Le Secrétaire de Séance

Thierry BLONDEL

